

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-03-03

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne,
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline
PHILIPPON Franck.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : CRETIN Christian

Secrétaire de séance : GELEY Jean-Luc.

Convocation du 13/03/2024 (affichée le 13/03/2024).

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 sont présentés au conseil municipal et laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 518.315,59 €
- un excédent d'investissement de 86.785,74 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 120.000,00 €

M le Maire quitte la salle de réunion et M. Alain CHAMPONNOISI, Adjoint, reprend la présidence de séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur les chiffres du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité - décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

